



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 13 mars 2026
Délibération 2026-10

Par suite d'une convocation en date du 07 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 13 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Mesdames et messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, BAPPEL Annick, VIALLE Jacqueline, LACOSTE Éric, PRATIQUE Emilie, MERLET Jérôme, TARRADE Simon, GAILLARD Marlène, LAMBERT Jean-Pierre, WARLOP Florence, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés : DUBREUIL Frédéric,

Monsieur le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

Madame LATOUR Françoise a été élue secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations 2026

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations locales dans leurs actions ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur le maire suite à la réunion de la commission finances ;

Subventions aux associations

Budget 2026

ASSOCIATIONS	Montant demandé
AMICALE LAIQUE EYZERAC	12 200,00 €
RPI ECOLES	800,00 €
Jeunes sapeurs pompiers	100,00 €
Pompiers de Thiviers	100,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
TELETHON	50,00 €
RESTOS DU CŒUR	50,00 €
SOS CHATS LIBRES	50,00 €
MAM les petites graines	100,00 €
ESPOIR	50,00 €
France Parkinson	50,00 €
Secours populaire	50,00 €
Comice agricole	100,00 €
Lycée Alcide Dusolier Nontron	50,00 €
MONTANT TOTAL SUBVENTIONS	13 850,00 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 14/03/2026

Publiée le 14/03/2026

AR Préfecture

024-212401715-20260313-DELIB_202610-DE
Reçu le 14/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,